

AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AU ROYAUME DES PAYS-BAS



EMBASSY
OF THE REPUBLIC OF CAMEROON
TO THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS

AMALIASTRAAT 14
2514 JC, LA HAYE / THE HAGUE
TEL: +31(0)70 346 9715, FAX: +31(0)70 365 2979
WWW.CAMEROON-EMBASSY.NL

COMMUNIQUE

(pour large diffusion)

L'Ambassade de la République du Cameroun près le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, informer le public que le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place **le visa électronique ou E-visa**. Cette nouvelle forme de visa dont la procédure d'obtention est entièrement digitalisée, prendra effet à **compter du dimanche 30 avril 2023**. Son objectif principal est de faciliter et rendre plus diligentes les procédures visant à l'obtention d'un visa. A cet effet, les usagers qui postulent pour un visa pour le Cameroun, sont invités à se rendre au portail www.evisacam.cm et suivre toutes les étapes qui sont les suivantes:

- 1- le demandeur s'inscrit en ligne. Il remplit le formulaire et télécharge tous les documents requis;
- 2- l'usager procède au paiement en ligne des frais exigibles. Il a le loisir d'effectuer son paiement à travers l'un des outils de paiement disponibles (Master Card, visa, PayPal etc.);
- 3- l'Ambassade examine le dossier et rend sa décision. En cas d'avis favorable, deux options sont possibles:
 - a) Le visa est délivré à l'Ambassade pour ceux qui peuvent effectuer le déplacement pour La Haye. Les concernés recevront un message par voie électronique pour un rendez-vous en vue de la prise des paramètres, qui clôt la démarche. Ils devront se munir des documents originaux utilisés

lors du pré-enrôlement, ainsi que d'un passeport ayant une validité minimale de 06 (six) mois. Le visa sera apposé dans ledit passeport.

b) Une autorisation électronique sera délivrée avec un code QR pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à l'Ambassade pour la prise des paramètres électroniques. Ces derniers pourront dans ce cas, voyager pour le Cameroun sur la base de l'autorisation d'imprimer qu'ils prendront le soin d'imprimer. Ils devront également se munir des originaux des documents utilisés lors du pré-enrôlement. La prise de leurs paramètres se fera au poste de contrôle d'entrée au Cameroun, puis un visa sera apposé sur leur passeport, qui devra avoir une validité minimale de 06 (six) mois.

Il convient de noter que:

1- Aucun dossier soumis en dehors de la plate-forme www.evisacam.cm ne sera recevable et traité.

2- Les titulaires des passeports diplomatiques, de service ou les officiels du pays hôte, ne sont pas astreints à la procédure de soumission de documents sur la plate-forme sus-indiquée. Ils devront déposer leurs dossiers à l'Ambassade.

L'Ambassade remercie d'avance les usagers pour leur bonne collaboration.

BIENVENUE AU CAMEROUN.



LIGUEMOH ONDOUA Madeleine
Ambassadeur